



PROCÉDURIER

CAMPAGNE DE MOBILISATION SUR LA CHALEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS

QUI

Les membres de tous les établissements du CSSDM. La procédure diffère selon les membres travaillant dans un établissement qui subit les conséquences de la chaleur ou un établissement climatisé.

QUAND

Entre le 13 février et le 14 mars

QUOI

Mobiliser les collègues autour des demandes en lien avec la chaleur dans les établissements et les porter auprès de la direction.

MEMBRES DANS UN ÉTABLISSEMENT QUI SUBIT LES CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR

1. CONVOCACTION D'UNE ASSEMBLÉE SYNDICALE POUR FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION DE LA CHALEUR DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT.

Cette [présentation](#) ainsi que cette [revue de littérature](#) peuvent vous assister.

- A. Questionner les membres sur cet enjeu
 - *Quels sont les impacts de la chaleur sur vous et vos élèves ?*
 - *Sait-on à quel point la situation est connue et dénoncée par les parents de l'école ? (FGJ)*
 - *Quelle demande viendrait atténuer les impacts ?*
- B. Présenter la liste des demandes possibles (voir encadré A).
- C. Procéder à la nomination d'une personne responsable du dossier chaleur qui pourra coordonner les actions dans l'école et être le point de contact avec l'Alliance tout au long de la campagne.
- D. Déterminer le moyen choisi pour remettre la demande à la direction (voir encadré B).

2. REMISE DES DEMANDES À LA DIRECTION.

- A. Demande formelle à la direction, selon une modalité décidée par l'école (CPEPE, rencontre collective, visite au bureau en délégation, etc.). **Un argumentaire est disponible plus bas pour vous aider dans cette rencontre.**



3. RÉTROACTION

- A. La personne responsable de la chaleur doit remplir le [bref formulaire](#) de retour sur le site de l'Alliance.

ENCADRÉ A

DEMANDES POSSIBLES À LA DIRECTION

- Munir chaque classe d'au moins 1 ventilateur
- Aménager un local climatisé accessible à tous dans l'école
- Aménager des locaux d'examen climatisés
- Ouvrir les fenêtres la nuit
- Avoir la possibilité de fermer l'école une demi-journée lors d'une journée chaude
- Avoir la possibilité de fermer l'école après la X^e journée de chaleur
- Installer des moustiquaires dans toutes les fenêtres de classe
- Installer des filtres UV sur les fenêtres côté sud
- Autre

ENCADRÉ B

MOYENS DE REMISE DE LA DEMANDE À LA DIRECTION

- Remise lors d'une réunion du CPEPE
- Remise via une visite en délégation au bureau de la direction
- Remise en rencontre collective
- Autre

MEMBRES DANS UN ÉTABLISSEMENT CLIMATISÉ

1. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE SYNDICALE POUR FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION DE LA CHALEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CSSDM

- A. Informer vos collègues de la campagne en lien avec la chaleur dans les écoles
- B. Questionner les membres sur cet enjeu
- *Avez-vous des échos des effets de la chaleur dans les écoles du quartier ?*
 - *Avez-vous parlé à des collègues ?*
 - *Comment pouvons-nous soutenir leurs demandes ?*

2. PRISE DE POSITION QUANT À DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ POUR LES MEMBRES DANS LES ÉCOLES SUBISSANT DES JOURNÉES CHAUDES

- A. Déterminer quelles actions de solidarité vous désirez mettre en place
- *Quelques suggestions sont présentées dans l'encadré C.*

3. RÉTROACTION

A. Remplir le [formulaire de retour](#) sur le site de l'Alliance.

ENCADRÉ C

ACTIONS DE SOLIDARITÉ POUR LES MEMBRES DES ÉCOLES CLIMATISÉES

- Envoyer un courriel d'appui aux collègues.
- Contacter une personne déléguée d'une école voisine pour discuter de leurs demandes.
- Faire part des demandes des écoles voisines à votre direction (pour les écoles secondaires, il est toujours possible de mentionner que ce sont les futurs élèves de l'école qui subissent les conséquences de la chaleur).
- Aborder la question en CÉ (pour les écoles secondaires, plusieurs parents de CÉ ont des enfants dans une école non climatisée ? chaude).
- Aménager des îlots de fraîcheur à l'extérieur de l'école (verdure, arbres, mobilier)

ARGUMENTAIRE AUX RÉPONSES POSSIBLES DE LA DIRECTION

➤ **IL N'Y A PAS D'ARGENT POUR ÇA, LE CSSDM VA DIRE NON**

Les écoles disposent de budgets locaux, notamment ceux pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage (budgets MAO) qui pourraient servir pour répondre à la demande. Quelles sommes avons-nous dans le MAO ? On vous demande de faire les démarches possibles et nécessaires pour évaluer le coût de notre demande et de trouver des solutions budgétaires pour la santé et la sécurité du personnel et les apprentissages des élèves.

➤ **C'EST IMPOSSIBLE POUR DES RAISONS LOGISTIQUES OU MATÉRIELLES**

Le PVER du CSSDM statue clairement que l'objectif principal est la réussite des élèves et plus particulièrement des élèves vulnérables. Ces élèves ont droit à des conditions gagnantes pour leur permettre de réussir. Les profs vous font des demandes en ce sens, il est essentiel de mettre tout en œuvre pour y arriver.

➤ **CE SONT SEULEMENT QUELQUES JOURNÉES PAR ANNÉE**

En raison des changements climatiques, la recherche montre que le nombre de journées à plus de 26 degrés Celsius est appelé à augmenter significativement dans les prochaines années, notamment par des canicules en mai et octobre.

➤ **LA CHALEUR NE NUIT PAS VRAIMENT À L'APPRENTISSAGE SI VOUS FAITES DES ADAPTATIONS**

La recherche démontre un impact direct sur l'apprentissage des élèves, qui a été mesuré par une baisse des taux de réussite, de la performance cognitive et des résultats aux tests psychologiques. On a montré par exemple que chaque 2 degrés supplémentaire diminue le taux de réussite de 4 %.

Cet impact est plus important dans les milieux défavorisés et auprès des élèves ayant des conditions médicales. De plus, plusieurs élèves des milieux défavorisés n'ont pas de climatisation à la maison et subissent un double impact notamment par la perte de qualité du sommeil.

La température optimale pour l'apprentissage est inférieure à 22 degrés Celsius.

➤ **LA CNESST NE DONNE PAS DE TEMPÉRATURE MAXIMALE POUR LE TRAVAIL**

Effectivement, mais vous devez prendre des mesures concrètes pour assurer la santé et la sécurité des employés. La CNESST fait notamment les recommandations suivantes :

- *Attribuer un travail plus léger ;*
- *Aménager des zones de travail et de repos dans un endroit frais ou climatisé ;*
- *Utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs si la température de l'air n'est pas trop élevée ;*
- *Évacuer la chaleur et la vapeur d'eau hors des bâtiments au moyen d'un système de ventilation et isoler les sources de chaleur radiante ;*
- *Accorder des pauses aux travailleurs toutes les heures ;*
- *Interrompre immédiatement le travail d'une personne qui présente des symptômes ou seulement un signe de malaise attribuable à la chaleur.*

De plus, nos revendications portent également sur les apprentissages des élèves, ce qui est hors du champ de compétences de la CNESST.

➤ **ON RECOMMANDE DÉJÀ DE DIMINUER L'EFFORT AU TRAVAIL, PRENDRE DES PAUSES RÉGULIÈREMENT ET BOIRE BEAUCOUP D'EAU**

Ces recommandations ne sont très souvent pas applicables quand nous sommes en constante responsabilité auprès des élèves. Elles le sont d'autant moins quand nous devons gérer les effets de la chaleur sur nos élèves. Des mesures supplémentaires sont nécessaires. De plus, ces recommandations ne sont pas adaptées pour les enfants. Les enfants sont particulièrement sensibles aux effets néfastes de la chaleur sur la santé, car leur corps n'est pas aussi efficace en matière de thermorégulation que celui des adultes. Par exemple, les enfants ne transpirent pas autant que les adultes, ce qui limite une méthode clé utilisée par le corps pour se refroidir.